

➤ RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE

■ CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

COMPOSITION DU CONSEIL AU 31 DÉCEMBRE 2014

LES MEMBRES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration compte aujourd'hui 17 membres élus par l'Assemblée générale. Sa composition est reproduite en annexe.

La composition du Conseil d'administration est la suivante :

- 14 administrateurs nommés sur proposition du Groupe BPCE ;
- 3 administrateurs indépendants.

PERSONNES ASSISTANT RÉGULIÈREMENT AUX RÉUNIONS DU CONSEIL

Le Crédit Foncier de France, au titre des missions d'intérêt public qu'il assume (art. L. 511-32 du Code monétaire et financier) est doté d'un Commissaire du gouvernement, désigné par le ministre chargé de l'Économie, M. Olivier BUQUEN, Commissaire du gouvernement, assiste à ce titre aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux séances du Comité d'audit.

Assistent également aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité d'entreprise (cf. tableau en annexe) et les Commissaires aux comptes.

Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

LES MANDATS

Fonctions et mandats exercés dans la Société

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France n'exercent pas de fonctions dans la Société.

DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de France a été renouvelé dans son intégralité lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2012. À cette occasion, il a été décidé de porter la durée des mandats des administrateurs de 5 à 6 ans, avec un renouvellement par roulement, de sorte qu'un renouvellement régulier des membres du Conseil se fasse par fractions aussi égales que possible. En conséquence, les prochains renouvellements interviendront lors des assemblées générales statuant sur les comptes des exercices 2015, 2017 et 2019.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ

Cette information figure dans le tableau mentionnant la liste des membres du Conseil d'administration en annexe.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2014.

MOUVEMENTS AU SEIN DU CONSEIL

L'Assemblée générale du 30 avril 2014 a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de :

- M. Jean-Paul DUMORTIER en qualité de censeur, en remplacement de M. Marc JARDIN, démissionnaire.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2014 a pris acte de la démission de :

- M. Jean CLOCHET de son mandat d'administrateur et coopté, pour le remplacer, M. Jean-Paul DUMORTIER ;
- M. Jean-Paul FOUCAULT de son mandat d'administrateur et coopté, pour le remplacer, M. Nicolas PLANTROU.

Ce même Conseil a coopté M. Emmanuel POULIQUEN, en remplacement de M. Jean-Paul DUMORTIER en qualité de censeur.

Le Conseil d'administration du 31 octobre 2014 a pris acte de la démission de M. Jean-Hervé LORENZI de son mandat d'administrateur et de membre du Comité d'audit.

AUTRES INFORMATIONS

Actions de fonction

En application de l'article 14 des statuts du Crédit Foncier de France, chaque membre du Conseil doit être titulaire de 10 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

PACTE D'ACTIONNAIRES AYANT UNE INCIDENCE SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

MISSIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. À ce titre, les statuts précisent qu'il se prononce notamment sur la définition des orientations stratégiques, le plan d'entreprise à cinq ans et le budget annuel, qui lui sont proposés par le Président.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL

Généralités

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

NOMBRE DES RÉUNIONS – THÈMES PRINCIPAUX

Le Conseil d'administration s'est réuni huit fois au cours de l'année 2014.

SUIVI TRIMESTRIEL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société et du Groupe, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2013 (réunion du 12 février 2014) ;
- examiné les comptes du 1^{er} trimestre 2014 (réunion du 30 avril 2014) ;
- arrêté les comptes du 1^{er} semestre 2014 (réunion du 30 juillet 2014) ;

- › examiné les comptes du 3^e trimestre 2014 (réunion du 31 octobre 2014) ;
- › arrêté le budget 2015 du Crédit Foncier (réunion du 11 décembre 2014).

PROJETS STRATÉGIQUES ET FINANCIERS

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment été appelé à statuer, sur :

- › la cession des titrisations par le Crédit Foncier à BPCE SA (Conseils des 24 juin et 22 septembre 2014) ;
- › le versement d'un acompte sur dividende (Conseil du 22 septembre 2014) ;

GOUVERNANCE

Le Conseil a été appelé à statuer, sur proposition du Directeur général et après avis du Comité de rémunération et de sélection sur :

- › la révocation de M. Philippe PETIOT, Directeur général délégué (Conseil du 14 octobre 2014).

AUTORISATION DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le Conseil a par ailleurs été appelé à autoriser diverses conventions relevant du régime des conventions réglementées ; il s'agit pour l'essentiel de conventions conclues avec BPCE ou des filiales du Crédit Foncier de France, dont l'objet est rappelé dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

TAUX DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Le taux de participation global au Conseil, c'est-à-dire le nombre total des membres présents rapporté au total des membres en

› Composition des comités au 31 décembre 2014

Comité d'audit et des risques	Comité de rémunération et de sélection	Comité des nominations
M. Daniel KARYOTIS, Président	M. Gérard BARBOT, Président	M. Gérard BARBOT, Président
Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY	Mme Meka BRUNEL	Mme Meka BRUNEL
M. Dominique GARBIER	Mme Nathalie CHARLES	Mme Nathalie CHARLES
	M. Jean-Paul DUMORTIER	M. Jean-Paul DUMORTIER
	M. Francis HENRY	M. Francis HENRY

PRINCIPALES MISSIONS ET POUVOIRS

Le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques a pour missions essentielles de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection a pour mission de proposer au Conseil la rémunération fixe des membres de la Direction générale. Il détermine les critères de la rémunération variable et évalue leur atteinte.

Il formule des propositions et des recommandations au Conseil d'administration sur la nomination, la révocation et le remplacement du Directeur général et du ou des directeurs généraux délégués du Crédit Foncier.

Le Comité est également informé des principes de rémunération de l'entreprise et en particulier des règles spécifiques qui s'appliquent

exercice, s'établit à 79,72 %. Le taux de présence s'est établi à 83,33 % pour le Conseil examinant les comptes annuels.

ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU CONSEIL

Il n'a pas été procédé à une évaluation des performances du Conseil.

RÈGLES CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL

Dispositions particulières concernant les membres du Conseil

Le Conseil a adopté, dans sa séance du 27 février 2008, un règlement intérieur.

RÈGLES DE RESTRICTION OU D'INTERDICTION D'INTERVENTIONS SUR LES TITRES DE SOCIÉTÉS SUR LESQUELLES LES MEMBRES DU CONSEIL DISPOSERAIENT D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

MODE DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS INSTITUÉS PAR LE CONSEIL

Comités

La Société est dotée d'un Comité d'audit et des risques et d'un Comité de rémunération et de sélection qui fonctionnent selon les termes des règlements intérieurs approuvés par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007.

Un Comité des nominations a été créé le 11 décembre 2014.

aux rémunérations des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du Crédit Foncier.

NOMBRE DE SÉANCES DES COMITÉS ET TAUX DE PRÉSENCE

cf. annexe

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour missions de proposer des candidats à la fonction d'administrateur, d'évaluer la diversité de leurs connaissances, de fixer un objectif pour la représentation hommes/femmes et de définir la qualité d'administrateur indépendant.

RÈGLES PRÉCISANT LES ATTRIBUTIONS ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS, RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES COMITÉS

Comité d'audit et des risques

À l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité d'audit et des risques se réunit au moins quatre fois par an : les questions comptables et financières sont traitées trimestriellement ; les questions relevant du contrôle interne le sont

semestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit et des risques au cours desquelles sont examinés les comptes (trimestriels, semestriels et annuels) et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité, sur invitation du Président du Comité.

Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection se réunit au moins une fois par an.

Comité des nominations

Le Comité des nominations se réunit en tant que de besoin.

EXPOSÉ DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le Comité d'audit et des risques

Au cours de l'exercice 2014, le Comité d'audit et des risques :

- a examiné les comptes aux 31/12/2013, 31/03/2014, 30/06/2014 et au 30/09/2014 ;
- a pris connaissance de la situation des risques de crédit et des risques financiers du Crédit Foncier ;
- a examiné les rapports établis en application des articles 42 et 43 du règlement 97-02 du CRBF relatif au contrôle interne des établissements de crédit ;
- a examiné la nouvelle politique de gestion financière ;
- a examiné l'optimisation des dérivés du groupe Crédit Foncier ;
- a examiné le transfert des titrisations du Crédit Foncier à BPCE ;
- a pris connaissance des conditions financières applicables dans le cadre de la mise au service du Groupe BPCE de la Compagnie de Financement Foncier ;
- a pris connaissance des rapports ACP1, ACP2, ACP3, des lettres de suite et du projet de mise en demeure adressés par l'ACPR relatifs aux missions ACP1 et ACP2, ainsi que du plan d'action ACPR proposé par la Direction générale ; il a pris connaissance de la décision du Président de l'ACPR de renoncer à la mise en demeure du Crédit Foncier à la suite de la bonne mise en œuvre du plan d'action qui avait été élaboré par la Direction générale ;
- a pris connaissance des travaux d'audit interne réalisés en 2014 (missions et suivi des recommandations) et a validé le budget de l'Inspection générale et le plan d'audit 2015 ;
- a examiné le projet de budget 2015 ;
- a pris connaissance du compte-rendu des travaux menés par le Responsable de la conformité.

Le Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection a été amené à proposer au Conseil d'administration :

- la fixation du niveau de la part variable de la rémunération de la Direction générale au titre de l'exercice 2013 ainsi que la fixation des critères de part variable 2014 (Conseil du 12 février 2014) ;
- la proposition de révocation de M. Philippe PETIOT, Directeur général délégué (Conseil du 14 octobre 2014) ;
- le nouveau dispositif de retraite du Directeur général, le dispositif de mutuelle et de prévoyance et la prise en compte d'éléments nouveaux dans la mesure des performances 2014 (Conseil du 31 octobre 2014) ;
- la proposition de nomination de M. Benoît CATEL, Directeur général délégué dont l'arrivée au Crédit Foncier devrait intervenir à compter du mois d'avril 2015 (Conseil du 11 décembre 2014).

Il a également examiné le PNB frais et statué sur l'évolution de la population régulée suite à la Directive CRD IV (conseil du 11 décembre 2014).

Comité des nominations

Créé par le Conseil du 11 décembre 2014, ce Comité ne s'est pas réuni en 2014.

JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATIONS

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel.

Le montant des jetons de présence alloués au Président est majoré d'une indemnité forfaitaire.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux administrateurs issus de l'organe central BPCE sont versés à BPCE et non à la personne physique.

Les règles d'attribution de jetons de présence pour la participation aux Comités d'audit et des risques et de rémunération et de sélection sont identiques. La fraction de l'enveloppe non consommée en raison des absences ne fait l'objet d'aucune répartition. Les jetons de présence distribués au titre de l'exercice 2014 sont mentionnés dans le tableau joint en annexe.

■ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

CONTEXTE ET PRINCIPES DU CONTRÔLE DU GROUPE BPCE

En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Foncier de France est soumis à un cadre législatif et réglementaire très complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre a été posé par le Code monétaire et financier et les règlements édictés par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n° 97-02 du CRBF modifié. Ces principes ont été repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014. Le groupe Crédit Foncier est désormais soumis à la tutelle de la Banque centrale européenne dans le cadre du mécanisme de supervision unique qui s'exerce en liaison avec l'ACPR.

En conformité avec les dispositions réglementaires, la Direction générale du Crédit Foncier est responsable de la définition et de la mise œuvre du contrôle interne. Celui-ci regroupe l'ensemble des procédures, des systèmes et des vérifications nécessaires à la réalisation des finalités suivantes :

- garantir l'atteinte des objectifs de l'établissement et le respect des lois et règlements ainsi que des règles de place ou du groupe ;
- assurer la maîtrise des risques de toutes natures auxquels l'établissement est exposé.

L'architecture de ces dispositifs de contrôle repose, d'une part, sur des contrôles permanents comprenant deux niveaux et qui sont réalisés par des unités opérationnelles (CP1) ou par des entités indépendantes de ces dernières (CP2) et, d'autre part, sur des contrôles périodiques assurés par l'Inspection.

- Plus précisément, le dispositif de contrôle permanent reprend les normes édictées par BPCE en application de la réglementation. En effet, en tant qu'organe central du groupe, BPCE a notamment pour vocation de prendre toute disposition administrative, financière et technique sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires et Caisses d'Épargne, de leurs filiales et organismes communs. Applicables à l'ensemble des établissements affiliés, les règles d'organisation ou de contrôle émises par BPCE portent tant sur les activités commerciales et financières que sur la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit, de marchés, comptables,

informatiques ou opérationnels. Dans ce cadre, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme font l'objet d'une vigilance particulière avec des normes et contrôles spécifiques.

- ▶ Parallèlement, l'évaluation de la qualité et du fonctionnement du dispositif de contrôle permanent est réalisée par l'Inspection du Crédit Foncier, qui est soumise à des exigences propres. Cette fonction de contrôle périodique est régie par la charte d'audit du Groupe BPCE et organisée dans le cadre d'une filière animée par l'Inspection générale de BPCE. Cette organisation a pour objectifs de favoriser la coopération entre les directions de l'Inspection et d'assurer la couverture du périmètre du groupe dans les meilleures conditions d'efficacité.

■ ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE DU CRÉDIT FONCIER

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Direction générale assume les responsabilités de la gestion du groupe Crédit Foncier. Elle est responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne et, à ce titre, du dispositif de contrôle permanent. Le Conseil d'administration exerce le contrôle de la gestion de la Société et oriente sa stratégie. Il est impliqué dans les décisions les plus importantes et régulièrement informé de l'évolution des indicateurs. Ses travaux sont préparés par le Comité d'audit et des risques, lequel a pour missions essentielles de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise, de superviser le contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

CONTRÔLE INTERNE

Articulé autour de deux niveaux de contrôle permanent et d'une structure de contrôle périodique, le contrôle interne se décline dans diverses mesures d'organisation (implication de la hiérarchie, système délégué, lignes de reporting, séparation des fonctions) développées *infra*.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONTRÔLE PERMANENT

Les unités de contrôle indépendant sont positionnées au sein des métiers.

La Direction des risques et celle de la conformité sont réunies au sein d'un même pôle sous l'autorité d'un Directeur général adjoint. Au sein de ce pôle, une Direction de la coordination des contrôles permanents veille à la cohérence du dispositif général des contrôles permanents (élaboration et validation des plans de contrôle annuels, suivi de la mise à jour des différents socles de contrôles des entités, animation du dispositif général de contrôle permanent et des réunions métiers, ...).

Les contrôles permanents opérationnels

Les contrôles permanents opérationnels dits de « premier niveau » (CP1) sont assurés au sein des unités opérationnelles par les collaborateurs et leur hiérarchie. Leurs modalités sont intégrées dans des manuels de procédures ou d'opérations, dont la constitution et la mise à jour sont de la responsabilité des unités.

On notera, à cet égard, que l'évolution rapide des structures et de l'environnement réglementaire, ainsi que les mutations informatiques modifient en continu les modalités de traitement des opérations et conduisent à une actualisation régulière des directives et modes opératoires. Ce sera particulièrement le cas avec la migration des outils informatiques vers la plateforme Mysis du GIE ITCE devant intervenir fin 2015.

Le contrôle permanent réalisé par des unités distinctes des structures opérationnelles

Ces unités, qui interviennent en second niveau (CP2), sont rattachées fonctionnellement au pôle Risques et conformité et s'assurent de la bonne exécution des procédures et de la bonne maîtrise des risques.

Elles peuvent dépendre des directeurs du Comité exécutif :

- ▶ le responsable du contrôle permanent des activités commerciales de vente des prêts aux particuliers est rattaché hiérarchiquement au Directeur général délégué en charge du développement commercial. Il dépend également fonctionnellement du Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité ;
- ▶ les responsables des contrôles permanents de l'activité *Corporate* et des activités de *middle* et *back office* des crédits aux particuliers sont rattachés aux Directeurs exécutifs en charge de ces secteurs ;
- ▶ c'est également le cas de la Direction suivi et contrôle de la Compagnie de Financement Foncier et de VMG, chargée de la supervision du contrôle permanent de l'ensemble des processus impactant la Compagnie de Financement Foncier (notamment le contrôle de la qualité des procédures et prestations).

Les unités de contrôle permanent peuvent encore constituer des structures centrales dédiées :

- ▶ **La Direction des risques** assure la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit et de contrepartie, ainsi que des risques financiers et opérationnels ;
- ▶ **La Direction de la conformité** a notamment en charge le contrôle des risques de non-conformité et celui des services d'investissement ; elle couvre également les activités de déontologie et de lutte contre le blanchiment et la fraude ; cette direction inclut également le **Responsable conformité services d'investissement (RCSI)** ;
- ▶ **La Direction de la coordination du contrôle permanent** est responsable de la transversalité des fonctions de contrôle au sein du groupe Crédit Foncier. Garante de l'existence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent, cette direction entretient un lien fonctionnel fort vis-à-vis des équipes de contrôleurs permanents ;
- ▶ **Le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI)** du groupe Crédit Foncier est rattaché au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité. Ses missions sont de deux ordres : définition de la politique de sécurité des systèmes d'information et animation d'un réseau de correspondants au sein des entités de l'entreprise. Il assure également la fonction de Responsable du plan d'urgence et de poursuite de l'activité (RPUPA) du groupe Crédit Foncier, avec pour mission de veiller à la mise à jour et au maintien en conditions opérationnelles du plan élaboré pour permettre la poursuite de l'activité du Crédit Foncier après survenance d'un risque majeur. Ces fonctions vont être redéfinies avec la migration du système informatique du Crédit Foncier vers ITCE, prévue fin 2015.

Ces différentes entités sont rattachées au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité.

Le Service « Révision comptable », rattaché à la Direction de la comptabilité, mais dépourvu de toute activité opérationnelle, exerce un contrôle sur les données comptables et réglementaires produites par le Crédit Foncier et ses filiales.

Le système de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier est structuré au travers de dispositifs formalisés de maîtrise des risques dans les différentes unités, lesquels sont périodiquement mis à jour.

Pour sa part, le Comité de contrôle interne a pour missions principales :

- › de s'assurer de la bonne organisation et de la couverture des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques (incluant le pilotage du dispositif de maîtrise des risques) ;
- › de superviser les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, la disponibilité des informations traitées par le système d'Information et la sécurité de ces systèmes ;
- › de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par les unités de contrôle permanent.
- › de réunir six fois par an les représentants des fonctions de contrôle.

Les conclusions de ses travaux sont périodiquement portées à la connaissance du Comité d'audit et des risques

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Il relève de l'Inspection générale du groupe Crédit Foncier.

Le corps de contrôle de l'actionnaire peut contribuer à ce contrôle périodique en réalisant des audits sur le périmètre du groupe Crédit Foncier, audits dont les recommandations sont transmises à l'Inspection du Crédit Foncier qui suit leur mise en œuvre.

RÔLE DE LA HIÉRARCHIE DANS LE CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ DES COLLABORATEURS

Élément majeur du contrôle permanent opérationnel, le contrôle hiérarchique s'exerce habituellement :

- › à travers l'exploitation d'états d'anomalies, de surveillance ou de *reportings* permettant le pilotage de l'activité de leur unité par les responsables ;
- › à travers la chaîne des délégations, largement intégrée dans les procédures informatiques (habilitations par nature d'opération ou par seuil, opérations soumises au visa) ou concrétisée par des visas manuels.

SYSTÈME DE DÉLÉGATION

Le système de délégation en place au Crédit Foncier repose sur deux séries de mesures :

- › d'une part, un dispositif interne assurant que les décisions, en fonction de l'importance des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (intervention de comités décisionnels compétents ou systèmes de délégations internes) ;
- › d'autre part, un dispositif de mandats permettant aux représentants du Crédit Foncier de justifier, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

En outre, chaque membre du Comité exécutif est détenteur, pour ce qui relève de son domaine d'activité, d'une compétence d'attribution pleine et entière pour exercer ses responsabilités.

Les décisions ne relevant pas directement de la Direction générale et dépassant les délégations consenties aux responsables opérationnels sont du ressort de comités spécialisés. On citera, pour les plus importants d'entre eux :

- › **le Comité national des engagements** : autorisation des engagements excédant les pouvoirs délégués aux unités opérationnelles ;
- › **le Comité des risques** : suivi de l'évolution globale des risques de contrepartie, financiers et opérationnels et décisions consécutives (règles de *scoring*, délégations, limites) ;
- › **le Comité *watch list* et le Comité national des affaires sensibles des Particuliers** : orientations de gestion et décisions concernant les créances d'un montant significatif en difficulté ou porteuses de risque ;

› **le Comité d'agrément des produits, activités et services** : autorisations de mise sur le marché de nouveaux types de crédits, autres produits destinés à être commercialisés et prestations de services ;

› **le Comité de gestion de bilan** : analyses des indicateurs *Asset Liability Management (ALM)*, prises des décisions et orientations consécutives ; un comité dédié met en œuvre les orientations prises en Comité de gestion de bilan ;

› **le Comité tarifaire** : fixation des conditions financières des crédits ;

› **le Comité des provisions** : validation des méthodes et niveaux de provisionnement du Crédit Foncier ;

› **le Comité de pilotage de la gestion extinctive du portefeuille international** : orientations de gestion et décisions concernant les cessions de titres et de créances du portefeuille international d'un montant significatif.

SURVEILLANCE ET MESURE DES RISQUES

Le Crédit Foncier met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (principalement les risques de contrepartie, de taux et de change, de liquidité, et les risques opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Foncier font l'objet d'un suivi particulier. L'Entreprise a défini précisément les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner, de mesurer, de surveiller et de maîtriser ses risques. Ces limites font l'objet d'une actualisation régulière.

La Direction des risques mesure les risques du Crédit Foncier de manière exhaustive en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La surveillance des risques engagés passe par un suivi permanent des éventuels dépassements de limites et de leur régularisation, et par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen périodique au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est vérifiée à intervalles réguliers.

Les informations sur les risques, transmises à la Direction générale à l'occasion des comités, ou via des tableaux de bord périodiques, sont communiquées régulièrement au Comité d'audit et des risques au Conseil d'administration.

LIGNES DE REPORTING

L'information de la Direction générale nécessaire au pilotage de l'activité est assurée à travers les tableaux de bord élaborés mensuellement par le Pôle finances ; les directions métiers établissent pour leur compte des états de *reporting* propres à leur activité.

PRINCIPE DE SÉPARATION DES FONCTIONS

- › L'indépendance est globalement assurée entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation comptable, leur règlement ainsi que la surveillance et le contrôle des risques qui y sont rattachés ;
- › L'indépendance des filières de contrôle par rapport aux unités opérationnelles est assurée au travers des missions suivantes :
 - › surveillance des risques de contrepartie, financiers et opérationnels par la Direction des risques,
 - › contrôle comptable par la Direction comptable et son unité dédiée,

- › conformité et déontologie par la Direction de la conformité,
- › contrôle permanent par des entités de contrôle indépendantes des unités opérationnelles,
- › contrôle périodique par l'Inspection générale.

SYSTÈME ET PROCÉDURES COMPTABLES

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion.

Les modalités du contrôle interne comptable sont décrites dans la partie relative aux procédures de contrôle de l'information comptable et financière.

LES TRAVAUX DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

L'organisation et les moyens de l'Inspection générale

L'évaluation des risques et des dispositifs de contrôle permanent est de la responsabilité de l'Inspection générale.

Celle-ci rend compte de ses missions au Directeur général et au Comité d'audit et des risques.

Fin 2014, la direction comptait un effectif de 20 collaborateurs, non compris un recrutement en cours. Tous ont une formation supérieure et conjuguent des compétences variées (comptables, financières, juridiques, commerciales).

Un plan annuel d'audit est élaboré par l'Inspection du Crédit Foncier, en liaison avec la Direction générale et en concertation avec l'Inspection générale de BPCE ; il est approuvé par la Direction générale du Crédit Foncier et soumis au Comité d'audit et des risques. Il couvre le périmètre d'intervention de l'Inspection, selon un plan pluriannuel tenant compte d'un cycle d'audit de quatre ans maximum ; les activités intrinsèquement risquées font l'objet d'une surveillance plus rapprochée. En cours d'année, des enquêtes ou missions spécifiques peuvent être réalisées sur demande du Directeur général ou du Comité d'audit et des risques.

Les missions réalisées donnent lieu à un *reporting* à la Direction générale du Crédit Foncier, au Comité d'audit et des risques et, en tant que de besoin, à l'organe exécutif des filiales concernées. Une information est également délivrée en Comité exécutif, ce qui permet une ultime revue des recommandations avant mise en œuvre. La synthèse du suivi des recommandations est communiquée aux précédentes instances, ainsi qu'au Comité exécutif où sont passées en revue les recommandations qui posent des difficultés particulières de mise en œuvre.

Missions d'inspection réalisées en 2014

Au total, l'Inspection générale du Crédit Foncier a réalisé son plan d'intervention sur 2014 en dépit de la mobilisation temporaire d'une partie de ses ressources par l'*Asset Quality Review*, dans le cadre de la supervision européenne des banques.

Les missions conduites figuraient au plan annuel d'audit validé par le Comité d'audit du 6 décembre 2013 et portant sur les différents secteurs du groupe Crédit Foncier : crédits aux particuliers, *Corporate*, activités supports, filiales et prestations externalisées.

Suivi des recommandations

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations est effectué à partir des déclarations du management de l'unité auditée, portant sur le pourcentage de réalisation et le cas échéant, un plan d'actions assorti d'un nouveau délai.

Les réponses sont saisies par les unités auditées sur la base informatique intranet du Groupe mise à leur disposition. Ces réponses doivent s'appuyer sur une justification documentée assurée par l'unité auditée et regroupant les éléments probants. Une validation systématique de la mise en œuvre effective des recommandations est réalisée par l'Inspection à travers des vérifications sur pièces lors du passage à 100 % du taux de mise en œuvre des recommandations.

Un dispositif statistique détaillé est élaboré chaque trimestre afin d'assurer une information lisible et synthétique à la Direction générale, au Comité exécutif et au Comité d'audit et des risques : il intègre les demandes éventuelles de prorogation ou d'abandon avec leurs motifs. Les recommandations non mises en œuvre dans les délais initiaux font l'objet d'un examen particulier en Comité exécutif.

Le Comité d'audit et des risques est par ailleurs tenu informé de façon spécifique de la mise en œuvre des recommandations des missions ACPR.

Lors des nouveaux audits, l'état des recommandations émises précédemment est systématiquement examiné.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÔLE DE L'ORGANE CENTRAL

La Direction comptable de BPCE assure les missions de normalisation, d'animation, d'expertise, de surveillance, de prospective, de veille réglementaire et de représentation du Groupe en matière prudentielle et comptable.

À ce titre, elle définit et tient à jour le référentiel comptable du groupe, constitué du Plan comptable groupe et des règles et méthodes comptables applicables à tous les établissements. Ces règles et méthodes comprennent les schémas comptables génériques des opérations et sont récapitulées dans un manuel mis à disposition des établissements. Ce manuel fait l'objet de mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation comptable. Par ailleurs, les règles en matière d'arrêtés des comptes semestriels et annuels font l'objet d'une communication spécifique favorisant l'harmonisation des traitements entre les différentes entités et la préparation des arrêtés.

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

L'information comptable et financière (comptes consolidés annuels et semestriels) est présentée au Comité d'audit et des risques qui examine ces informations, reçoit les conclusions des Commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE DANS LE GROUPE CRÉDIT FONCIER

La fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction de la comptabilité. La Direction de la comptabilité est directement en charge de l'établissement des comptes et déclarations réglementaires de l'ensemble des entités composant le groupe, à l'exception de Socfim et Banco Primus qui disposent de leur propre service comptable. Par ailleurs, il existe au sein du Crédit Foncier des entités comptables décentralisées exerçant par délégation de la Direction de la comptabilité des activités de tenue et de justification des comptes, pour les opérations financières notamment.

La Direction de la comptabilité du Crédit Foncier est organisée comme suit :

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ DU CRÉDIT FONCIER

Services	Principales responsabilités dans le fonctionnement du système comptable	Principales responsabilités dans l'élaboration d'une information de synthèse
Reporting et synthèse	<p>Comptes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> › tenue de la comptabilité du Crédit Foncier, de la Compagnie de Financement Foncier et de Vauban Mobilisations Garanties et élaboration des comptes sociaux › déclarations fiscales <p>Comptes consolidés :</p> <ul style="list-style-type: none"> › centralisation des liasses de consolidation › élaboration des comptes consolidés › mise en œuvre des procédures de consolidation (utilisation du progiciel BFC du Groupe BPCE) 	<ul style="list-style-type: none"> › bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités › états mensuels de synthèse sur les résultats des deux principaux établissements de crédit du groupe (Crédit Foncier, Compagnie de Financement Foncier) › bilans, comptes de résultat, annexes du groupe Crédit Foncier › résultats consolidés trimestriels du Groupe › résultats consolidés mensuels en référentiel français
Déclarations réglementaires et prudentielles	<ul style="list-style-type: none"> › déclarations réglementaires sur base sociale (SURFI, etc.) › calculs des ratios réglementaires sur base sociale (liquidité) et des ratios spécifiques de la Compagnie de Financement Foncier › déclarations prudentielles sur base consolidée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (via BPCE, Organe central), en collaboration avec la Direction des risques et la Direction de la trésorerie 	<ul style="list-style-type: none"> › reporting à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (via BPCE, Organe central)
Comptabilités opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> › surveillance et contrôle du fonctionnement des interfaces entre les chaînes de gestion prêts, le progiciel comptable et les bases de reporting en collaboration avec la Direction études et projets › tenue de la comptabilité des chaînes de prêts et chaînes périphériques 	<ul style="list-style-type: none"> › reportings sur les encours et les flux de prêts
Comptabilité des filiales	<ul style="list-style-type: none"> › tenue de la comptabilité des filiales et élaboration des comptes sociaux › déclarations fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> › bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités
Service révision comptable et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> › contrôles permanents en matière de comptabilité, états réglementaires et fiscaux 	<ul style="list-style-type: none"> › notes de synthèse des contrôles

Les travaux de paramétrage et de documentation des schémas comptables détaillés sont du ressort de la Direction études et projets du Pôle finances.

RÉVISION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les principes d'organisation du contrôle comptable, dans un contexte de décentralisation des travaux, sont formalisés au sein de la « Charte de la révision comptable et réglementaire » approuvée par le Directoire de BPCE en date du 10 mai 2010.

Le Service révision comptable et réglementaire est rattaché hiérarchiquement au Directeur de la comptabilité et fonctionnellement au Directeur de la coordination des contrôles permanents, qui est destinataire de l'ensemble des travaux de contrôles réalisés. Les contrôles comptables opérationnels sont de la responsabilité des services concourant directement à la production comptable.

Les contrôles réalisés font l'objet d'un programme de travail annuel, proposé par la Révision comptable et réglementaire, soumis à la Direction de la coordination des contrôles permanents, et validé par le Comité de contrôle interne.

Ces contrôles comprennent :

- › d'une part des vérifications approfondies à l'occasion des arrêts trimestriels portant notamment sur la correcte justification des

comptes (rapprochements bancaires, concordance entre comptabilité et systèmes de gestion, comptes de passage, etc.) ;

- › d'autre part des contrôles réguliers portant sur les principales déclarations réglementaires et fiscales, et points relatifs aux états de synthèse.

Ils donnent lieu à l'établissement de notes de synthèse, diffusées à la Direction de la comptabilité, à la Direction de la coordination des contrôles permanents et aux Commissaires aux comptes.

Les liasses de consolidation, établies par les filiales et certifiées par leurs Commissaires aux comptes respectifs, font l'objet d'une revue détaillée et de contrôles de cohérence par l'unité de consolidation.

L'ensemble des déclarations réglementaires et prudentielles est centralisé par BPCE qui pratique des contrôles de cohérence automatisés avant envoi à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

CONTRÔLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'information financière communiquée à l'extérieur (restitutions réglementaires à l'intention notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, documents de référence, documents de référence destinés à l'Autorité des marchés financiers) fait l'objet de vérifications approfondies de la part des services compétents (Contrôle de gestion, Gestion financière, Comptabilité générale).

ANNEXE

Conseil d'administration

Membres élus par l'AG	entre 3 et 18
Nombre effectif au 31/12/2014	17
Nombre de réunions du Conseil	8
Taux de présence moyen	79,70 %
Date d'expiration des mandats	AG 2016 – 2018 - 2020
Nombre d'actions à détenir	10
Nombre d'administrateurs femmes	7 (41 %)
Nombre d'administrateurs hommes	10 (59 %)
Nombre d'administrateurs indépendants	3 (18 %)

Comités

Comité d'audit et des risques

Nombre de membres au 31/12/2014	3
Nombre de réunions	6
Taux de présence moyen	74 %

Comité de rémunération et de sélection

Nombre de membres au 31/12/2014	5
Nombre de réunions	4
Taux de présence moyen	85 %

Comité des nominations

Nombre de membres au 31/12/2014	5
Nombre de réunions	0

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Fonction au sein du Conseil et des comités du Conseil	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2014)
Conseil d'administration					
F. PEROL	Depuis le 26/04/2010	Président du Directoire BPCE	Président	100 %	7 500 € * +10 000 € * (indemnité Président)
		Président du Conseil de surveillance de VMG	Administrateur	100 %	7 500 €
G. BARBOT	Depuis le 23/07/2007		Comité de rémunération et de sélection (Président)	100 %	4 000 € + 1 000 € (indemnité Président)
M. BRUNEL	Depuis le 10/05/2012	Vice-présidente exécutive, Europe d'Ivanhoé Cambridge	Administrateur	50 %	6 000 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	75 %	3 000 €
N. CHARLES	Depuis le 10/05/2012	Directeur de l'asset management et transactions, Europe du sud. Axa Real Estate	Administrateur	75 %	7 500 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	50 %	2 000 €
J. CLOCHET	Jusqu'au 24/06/2014	Président du Conseil d'administration Banque Populaire des Alpes	Administrateur	67 %	3 000 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	100 %	2 000 €
P. DESVERGNES	Depuis le 26/04/2010	Président-Directeur général Casden Banque Populaire	Administrateur	75 %	7 500 €
B. DUCHESNE	Depuis le 03/05/2013	Directeur général Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	Administrateur	62,5 %	7 500 €

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Fonction au sein du Conseil et des comités du Conseil	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2014)
J.P. DUMORTIER	Depuis le 24/06/2014	Président du Conseil d'administration Banque Populaire Rives de Paris	Administrateur	100 %	3 000 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	100 %	2 000 €
N. ETCHEGOINBERRY	Depuis le 15/10/2009	Président du Directoire, Caisse d'Épargne Loire-Centre	Administrateur	100 %	7 500 €
			Comité d'audit et des risques (membre)	100 %	4 000 €
C. FABRESSE	Depuis le 03/05/2013	Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon	Administrateur	75 %	7 500 €
J.P. FOUCAULT	Jusqu'au 24/06/2014	Président COS ** Caisse d'Épargne Île-de-France	Administrateur	100 %	4 500 €
J.Y. FOREL	Depuis le 11/12/2012	Directeur général Banque commerciale et Assurances et membre du Directoire de BPCE	Administrateur	87,5 %	7 500 € *
D. GARNIER	Depuis le 15/10/2009	Directeur général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique	Administrateur	62,5 %	7 500 €
			Comité d'audit et des risques (membre)	83 %	4 000 €
C. HALBERSTADT	Depuis le 10/05/2012	Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central	Administrateur	75 %	7 500 €
F. HENRY	Depuis le 23/07/2007	Président COS ** Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne	Administrateur	100 %	7 500 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	100 %	4 000 €
J.H. LORENZI	Jusqu'au 31/10/2014	Président Conseil de surveillance de la Société Edmond de Rothschild Private Equity Partners	Administrateur	85,71 %	7 500 €
			Comité d'audit et des risques (membre)	20 %	1 000 €
A. MERCIER-GALLAY	Depuis le 31/07/2012	Directeur général Ressources humaines et Communication interne groupe. Membre du Directoire	Administrateur	62,5 %	7 500 € ⁽¹⁾
S. PAIX	Depuis le 26/04/2010	Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Administrateur	75 %	7 500 €
N. PLANTRON	Depuis le 24/06/2014	Président COS ** Caisse d'Épargne Normandie	Administrateur	80 %	6 000 €

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Fonction au sein du Conseil et des comités du Conseil	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2014)
D. KARYOTIS	Depuis le 11/12/2012	Directeur général Finances, Risques et Opérations et membre du Directoire de BPCE	Représentant BPCE	75 %	7 500 € *
			Comité d'audit et des risques (Président)	83 %	4 000 € * +1 000 € * (indemnité Président)
Conseil d'administration – Censeurs					
M. CARCELÈS	Depuis le 10/05/2012	Président du Directoire, Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon	Censeur	50 %	6 000 €
M. DUMORTIER	Jusqu'au 24/06/2014	Président du Conseil d'administration Banque Populaire Rives de Paris	Censeur	100 %	4 500 €
M. POULIQUEN	Depuis le 24/06/2014	Président du Conseil d'administration Banque Populaire Atlantique	Censeur	100 %	7 500 €
M. SORBIER	Depuis le 26/04/2010	Président COS ** Caisse d'Épargne Auvergne Limousin	Censeur	100 %	7 500 €
Représentants du Comité central d'entreprise					
M. GILANT ou Mme BENAS	Depuis le 24/10/2013	Conseil d'administration		87,5 %	
Mme V. FIX ou Mme ARNAUD SAINT MARTIN	Depuis le 24/10/2013	Conseil d'administration		75 %	
Commissaire du Gouvernement					
B. BUQUEN	Depuis le 22/11/2013	Comité d'audit et des risques		100 %	
		Conseil d'administration		87,5 %	

* Jetons versés à BPCE.

** COS : Conseil d'orientation et de surveillance.